

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE108 Société: Droit			
Code	SOCM1B08	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Fernand MORSA (fernand.morsa@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE a pour objectif dans un premier temps de familiariser les étudiants aux différents concepts juridiques. Il s'agit de fournir une forme de lexique permettant d'identifier et de comprendre les différentes formes de droit, public et privé par exemple, ainsi que ses différentes branches

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.2 Adopter un comportement adéquat par rapport à la situation et à son interlocuteur
- 1.3 Avoir le sens de l'écoute et être ouvert au dialogue
- 1.4 Faire preuve de maîtrise de soi et respecter son interlocuteur

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- 2.4 Travailler en équipe

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Identifier et s'appropriier les valeurs et les règles déontologiques propres à chaque métier de l'information et de la communication
- 3.2 Mesurer les enjeux de ses pratiques professionnelles
- 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B08A Droit et institutions

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B08A Droit et institutions

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2020-2021 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit et institutions			
Code	23_SOCM1B08A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Fernand MORSA (fernand.morsa@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours a pour objectif dans un premier temps de familiariser les étudiants aux différents concepts juridiques. Il s'agit de fournir une forme de lexique permettant d'identifier et de comprendre les différentes formes de droit, public et privé par exemple, ainsi que ses différentes branches. Une attention particulière sera consacrée aux branches civile et pénale ainsi qu'à l'organisation des cours et tribunaux. Dans la seconde partie, relevant du droit public, le cours part à la découverte du paysage institutionnel de la Belgique fédérale afin de mieux comprendre et d'analyser les différents niveaux de pouvoir en Belgique. Il sera également question des institutions de l'Union européenne.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant sera en mesure de suivre avec pertinence l'actualité judiciaire et de jongler avec différents concepts juridiques tant dans l'espace que dans le temps et d'y apporter un regard critique. Il sera capable d'identifier les enjeux ainsi que les concepts-clés en lien avec les différentes composantes de l'Etat fédéral. L'étudiant sera également capable de produire un regard critique sur l'évolution du pays et des Institutions européennes.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours s'articule essentiellement autour des thématiques suivantes :

- Volet « Droits »
 - Le problème de la définition du droit / les différentes significations
 - Le droit dans le temps et le temps dans le droit
 - La règle de droit, sa construction
 - Les droits de l'Homme
 - Les branches du droit avec focus particuliers sur le droit pénal, le droit civil et l'organisation des cours et tribunaux

- Volet « Institutions » (Droit constitutionnel)
 - L'évolution institutionnelle de la Belgique
 - Les trois pouvoirs
 - La Belgique fédéral
 - Principes généraux
 - Autorité fédérale
 - Communautés et Régions

- Relations entre ces composantes
 - Les pouvoirs locaux
- Provinces
- Communes
 - Les intercommunales
 - Les institutions européennes

Démarches d'apprentissage

Le cours sera constitué en partie de cours magistraux donnés par l'enseignant demandant néanmoins une participation interactive, avec le support de Powerpoint. Les étudiants, constitués en groupe, seront invités, dans un modèle de classe à l'envers, à présenter différentes thématiques qui seront définies au préalable.

Un syllabus de référence sera à la disposition des étudiants. Les parties vues au cours seront accessibles en temps réel + 6 jours.

Une conférence ou une rencontre avec des métiers de la justice sera éventuellement programmée durant le Q2.

Dispositifs d'aide à la réussite

Au début de chaque leçon, 15 minutes seront consacrées à la révision de la leçon précédente.

Une séance de questions-réponses sera prévue lors du tout dernier cours. Pour maximiser l'efficacité de cette séance, il est conseillé de préparer le travail en amont en se plongeant dans la matière.

Ouvrages de référence

Voir Bibliographie en fin du syllabus remis aux étudiants.

Supports

Powerpoint et Syllabus sur la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 2 : examen écrit (75 % des points).

Un travail individuel préalable (25% des points).

Q 3 : examen écrit pour 75 % des points.

En cas de réussite du travail individuel du Q 2, les points sont reportés au Q 3 à concurrence de 25 %. Si le travail individuel est en échec au Q 2, l'étudiant devra le représenter, et ce à concurrence de 25 % des points.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	25	Trv	25
Période d'évaluation			Exe	75	Exe	75

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).